

RÉSOLUTION

En tant qu'instance suprême de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), et exprimant l'engagement de la FIFA pour le processus de réformes, le Congrès de la FIFA, réuni à Zurich le 26 février 2016, a adopté les résolutions suivantes :

1. Toutes les associations membres de la FIFA conviennent et reconnaissent que les réformes sont essentielles pour le renouveau de la FIFA, ainsi que pour reconstruire la confiance en l'institution, ainsi que sa crédibilité et sa réputation.
2. Au vu de la nature indispensable des réformes, les principes recommandés par la Commission des Réformes de la FIFA 2016 devraient être reflétés dans les Statuts de la FIFA – qui font office de constitution de l'organisation – et par la suite détaillés dans la réglementation de la FIFA à adopter.
3. Le Congrès extraordinaire affirme que la FIFA doit être gouvernée par les principes suivants :
 - Principes de leadership visant à mettre en œuvre un changement culturel à la FIFA
Ces principes sont : responsabilité, humilité, exemplarité, respect et sincérité.
 - Principes de la réforme de gouvernance
Ces principes doivent inclure une distinction claire entre les fonctions politiques et de management, une amélioration de la transparence et du contrôle financier, de nouvelles dispositions concernant l'élection et le rôle du Conseil de la FIFA et du Président de la FIFA, la communication des rémunérations, et des principes universels applicables aux confédérations et associations.
 - Principes visant à encourager une plus grande participation des associations membres et des acteurs du football au sein de la FIFA
Un plus haut degré de participation au sein de la FIFA est requis à tous les niveaux. La FIFA, mais aussi toutes les associations membres et confédérations, doivent observer et respecter les principes de bonne gouvernance et les refléter dans leurs propres statuts.
4. Les associations membres doivent davantage s'impliquer dans les travaux de la FIFA, ses institutions et ses commissions, de même que dans ses compétitions et notamment la Coupe du Monde.
5. Toutes les parties prenantes – et notamment les joueurs et les clubs – doivent plus souvent et plus intensément être intégrées dans les structures de la FIFA et leurs décisions stratégiques.
6. La FIFA s'engage fermement à développer le football féminin et à inclure les femmes à tous les niveaux de la gouvernance du football.

En conséquence, les associations membres de la FIFA accueillent favorablement et soutiennent les propositions de réformes statutaires présentées au Congrès, qu'elles approuvent dans leur totalité.